



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

RECRUTE POUR LE 21 AOUT 2019

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Micro crèche les cheveux d'anges – Sainte-Enimie

Par voie statutaire sur le grade d'auxiliaire de puériculture ou à défaut par voie contractuelle

Poste à temps non complet : 28 heures

Missions :

Prendre soin de l'enfant de 2 mois à 6 ans accueilli quotidiennement au sein du multi-accueil en l'absence de ses parents.

Assurer la sécurité physique et affective d'un groupe d'enfant dont il a la responsabilité en respectant les pratiques parentales

Contribuer au développement et à l'éducation des enfants et assurer une bonne communication avec les parents par le biais des temps de transmissions.

Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité dans les locaux et notamment assurer la sécurité alimentaire des repas livrés par un prestataire

Aménager l'espace pour l'accueil des enfants, assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie, désinfecter les jouets

Participation aux réunions d'équipe

Profil recherché :

- Titulaire du diplôme D'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Connaissances de l'environnement juridique des collectivités territoriales
- Devoir de réserve et sens du service public

COMPÉTENCES RELATIONNELLES REQUISES :

- accueillir, écouter, créer une relation de qualité,
- respecter l'enfant et ses parents,
- observer les enfants et échanger avec l'équipe d'encadrement,
- analyser et prendre des initiatives,
- être autonome et disponible,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières

Téléphone : 04 66 44 03 92 - Télécopie : 04 66 42 89 86

Email : contact@ccgcc.fr - www.gorgescaussescevennes.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- savoir travailler en équipe, échanger les observations sur l'enfant, sur son développement, son évolution et les transmettre,
- avoir l'esprit d'équipe et faire preuve d'adaptabilité.

COMPÉTENCES TECHNIQUES REQUISES :

- prise en charge individuelle et collective des enfants,
- implication et respect du projet d'établissement,
- aptitude à actualiser ses connaissances,
- organisation, réactivité et rigueur,
- maîtrise et respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- maîtrise des postures professionnelles à tenir en cas d'accident, de manifestation allergique, de trouble comportemental.

CONDITIONS ET CONTRAINTES D'EXERCICE :

- - horaires de travail variable en fonction des obligations de service public,
- - vacances : 2 semaines à Noël, 1 semaine aux vacances d'hiver et une semaine aux vacances de Toussaint)
- - 28 heures/semaine

Conditions :

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + CNAS + participation prévoyance + participation mutuelle

Candidatures (CV + lettre de motivation manuscrite + copie des diplômes + dernier arrêté ou notification de réussite au concours) à adresser avant le **24 mai 2018** par courrier (à l'attention du Président de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes) à l'adresse suivante :
Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, 22 rue Justin Gruat
48400 Florac Trois Rivières ou par mail : elodie.barriol@ccgcc.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières
Téléphone : 04 66 44 03 92 - Télécopie : 04 66 42 89 86
Email : contact@ccgcc.fr - www.gorgescaussescevennes.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h